



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, **le vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.093

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2019

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 5 avril dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 5 avril dernier :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.094

DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des dernières décisions prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'art. L-2122-22 du C.G.C.T.

- **I- Déclarations d'intention d'aliéner : Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles suivants :**
 - Section BC n°261 et 282 sis 15 rue des Ecoles et appartenant à M. FERTILLET Didier et Mme CHEREL Sylvie ;
 - section BH n°336 et 338 sis La Groulais et appartenant à LAMOTTE AMENAGEUR LOTISSEUR ;
 - section BN 467 sis 17 rue de la Quinte et appartenant à M. et Mme PRENVEILLE Grégory ;
 - section BL n°130 sis 76 rue de Rennes et appartenant aux conjoints COUVERT ;
 - section BD 187 sis 7 rue de Fougères et appartenant à M. HUSSE René ;
 - section BN 464 sis rue de la Quinte et appartenant à HELIO AMENAGEMENT.
 - section BE n°805 et 892 sis Le Penloup et appartenant à OCDL LOCOSA ;
 - section BE n°806 et 893 sis Le Penloup et appartenant à OCDL LOCOSA ;
 - section BE n°808 sis Le Penloup et appartenant à OCDL LOCOSA ;
 - section BH n° 183 (p), 184 (p) et 263 (p) sis La Groulais et appartenant à LAMOTTE AMENAGEUR LOTISSEUR ;
 - section AY 201 206 211 280 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
 - section AY n°220 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
 - section AY n°183 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
 - section AY n°240 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
 - section AY n°226 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;

- section AY n°154 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
- section AY n°177 et 245 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
- section AY n°223 sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
- section AY n° 184 et 193 (p) sis La Bergerie et appartenant à SAS ACANTHE ;
- section BE n°852 et 890 sis Le Penloup et appartenant à OCDL LOCOSA ;
- section BE n°831 sis Le Penloup et appartenant à OCDL LOCOSA ;
- section BE n°708 et 726 sis Le Penloup et appartenant à OCDL LOCOSA ;
- section BC n°156 sis 20 ter Avenue du Général de Gaulle et appartenant à M. et Mme GRAS Laurent et Véronique.
- section BA n°134 et 135 sis 26 rue de Fougères et appartenant à SCI FAISAN ;
- section BA n°133 sis 26 rue de Fougères et appartenant à SCI FAISAN ;
- section BA n°118 sis 10 rue de Fougères et appartenant aux conjoints VERTERESSIAN ;
- section BI n°50 sis 14 rue de la Cornillère et appartenant aux conjoints BRIOLLE dit BRIONNE ;
- section AZ n°101 sis 1 avenue Léon Bourgeois et appartenant à Monsieur et Madame MARCHAND Patrice et Christine.
- section BD n°168 sis 11 13 Place Wendover et appartenant à SCI ALMAQUE ;
- section BA n°138 et 139 sis 30 rue de Fougères et appartenant à M. et Mme LE BRUN Stéphane ;
- section BL n°20 sis 16 rue de la Bretonnière et appartenant à EPFB ;
- section BD n°234 et 235 sis 20 avenue du Président François Mitterrand et appartenant à Mme HERVELEU Isabelle ;
- section AZ n°117 sis 1 rue Ferdinand Buisson et appartenant à M. GAUDIN Daniel et Mme GUIMONT Marie ;
- section BD n°266 sis 1 avenue du Général de Gaulle et appartenant à M. RABINIAUX Guy ;

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.095

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE A LA MÉDIATHÈQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Mutualisation » en date du 02 mai 2019 ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste afin de pourvoir au recrutement d'un agent auprès de la Médiathèque de Liffré ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le Conseil municipal est compétent en matière de création de poste au sein de la collectivité.

Afin de rendre effectif l'arrivée d'un nouvel agent à la médiathèque de la Liffré dans le cadre du remplacement d'un agent sortant, et au regard de l'évolution de l'activité de la structure, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la ville de Liffré de la manière suivante :

Suppression de poste :

Suppression de poste	Filière – grade – catégorie	Durée hebdomadaire de service	Date de suppression du poste
1 (créé par délibération n° 11.210 du 23/09/2011)	Filière Culturelle – Adjoint territorial du patrimoine (catégorie C)	20/35 ^{ème}	27 juin 2019

Création de poste :

Création de poste	Filière – grade – catégorie	Durée hebdomadaire de service	Date de suppression du poste
1	Filière Culturelle – Adjoint territorial du patrimoine (catégorie C)	28/35 ^{ème}	27 juin 2019

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la ville de Liffré tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.096

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources humaines, Mutualisation » réunie le 2 mai 2019 ;

CONSIDERANT la demande de Mme La Comptable des Finances Publiques de la trésorerie de Liffré relative au recouvrement de recettes ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, propose à l'assemblée communale d'admettre en non-valeur (créances éteintes, créances minimales ou poursuites infructueuses) la somme suivante, correspondant à des titres émis en 2017 et 2018 :

- 28,84 € dus par cinq personnes, correspondant à des créances de services périscolaires minimales inférieures au seuil de poursuite ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les créances présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAIËR. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAIËR (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.097

TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES 2019-2020

VU le Code général des collectivités territoriales et particulièrement l'article L.2129 ;

VU les délibérations 12.142 du 25 mai 2012, 14.178 du 27 juin 2014, 16.176 et 16.177 du 30 septembre 2016 et 18.173 du 8 juillet 2018 ;

VU l'avis de la Commission « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 30 avril 2019 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni les 2 et 7 mai 2019 ;

CONSIDERANT la politique volontariste de la commune en matière d'accueil auprès des enfants ;

CONSIDERANT l'augmentation des charges supportées par la collectivité suivant l'indice de prix des dépenses communales ;

Monsieur Laurent BERTIN, adjoint en charge de la jeunesse informe l'assemblée communale que la fixation de la tarification des services périscolaires, comme l'ensemble des services municipaux, relève de la compétence du Conseil municipal.

Depuis plusieurs années, la tarification consiste en l'application d'un coefficient au quotient familial des familles fréquentant les différentes activités des services périscolaires : garderie, ALSH, restaurant scolaire notamment.

Il est ainsi proposé de revaloriser la tarification de ces services avec une augmentation de 2% des différents coefficients et des prix forfaitaires pour une mise en application à compter de la rentrée 2019.

ALSH et restauration		Liffréens			Extérieurs	Chasné sur Illet
		Coefficients	Tarif "plancher"	Tarif "plafond"		
Été	Journée sans repas	0,83%	3,70 €	10,25 €	17,53 €	10,52 €
	Journée + repas	1,23%	4,20 €	15,61 €	22,89 €	13,73 €
	1/2 journée sans repas	0,44%	2,50 €	5,20 €	8,84 €	5,30 €
	1/2 journée + repas	0,84%	3,00 €	10,56 €	14,20 €	8,52 €
Petites vacances	Journée sans repas	1,06%	4,10 €	13,53 €	28,46 €	17,07 €
	Journée + repas	1,46%	4,60 €	18,89 €	33,82 €	20,29 €
	1/2 journée (sans repas)	0,55%	2,05 €	6,76 €	14,20 €	8,52 €
	1/2 journée + repas	0,95%	2,55 €	12,12 €	19,56 €	11,74 €
Mercredi	après midi sans repas	0,81%	4,85 €	9,99 €	21,31 €	12,79 €
	après midi avec repas	1,21%	5,35 €	15,35 €	26,67 €	16,00 €
Restauration scolaire		0,40%	0,50 €	5,36 €		

Accueils périscolaires	Matin/Soir		Goûter
	< 700	1,02	0,84
	De 700 à 999	1,24	0,84
	De 1000 à 1299	1,46	0,84
	De 1300 à 1599	1,66	0,84
	> 1600	2,08	0,84

Garderie du mercredi midi	Gratuité	
	De 11h30 à 12h	1,09

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification des services périscolaires tel que présentés pour une mise en application au 2 septembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>19 Présents</u> : Messieurs Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>10 excusés</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>7 pouvoirs</u> : Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Merlene DESILES

N° DCM2019.098

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE DE LIFFRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU les statuts de la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le règlement intérieur de la médiathèque actuellement en vigueur par délibération 17.027 du 08 février 2017 ;

VU le courrier de sollicitation du Vice-président en charge de la Culture auprès de Liffré-Cormier Communauté en date du 20 mars 2019 ;

VU l'avis de la Commission « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT la nécessité d'une harmonisation des pratiques dans les médiathèques du territoire intercommunal ;

Madame Maryvonne THESSIER, conseillère municipale déléguée aux expositions, informe l'assemblée communale que la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté exerce, à titre facultatif la compétence de « *Mise en réseau des bibliothèques/ médiathèques des communes membres* ».

Cette mise en réseau des médiathèques est intervenue en avril 2018 à l'échelle des neuf communes du territoire, toutes équipées d'une bibliothèque/ médiathèque avec la création d'un catalogue commun, la mise en place d'une carte lecteur unique et commune et la possibilité de repérer n'importe quel document dans n'importe quelle médiathèque, de les réserver et de choisir le lieu de retrait.

Suite à cette mise en réseau, les professionnels des structures se sont réunis à plusieurs reprises pour travailler à l'élaboration d'un texte de référence, visant une harmonisation des pratiques au sein des neuf communes du territoire : le règlement intérieur commun du réseau des médiathèques de Liffré-Cormier Communauté.

Le règlement a été rédigé autour du principe fondamental suivant : la libre circulation des usagers et des documents au sein du réseau des médiathèques.

La mise en application est proposée au 1^{er} juin 2019.

La mise en réseau des médiathèques relève de la communauté de communes quand ces mêmes structures sont de gestion communale.

C'est pourquoi il revient aux Conseils municipaux des neuf communes membres de statuer sur le règlement intérieur, travaillé en commun, et qui a vocation à définir le fonctionnement de leur bibliothèque/médiathèque municipale.

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe et Présidente de séance, invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur commun du réseau des médiathèques de Liffré-Cormier Communauté ;
- **APPLIQUE** ce règlement à compter du 1^{er} juin 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAIËR. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAIËR (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.099

TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE 2019-2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU la délibération 18.138 du 24 mai 2018 ;

VU l'avis de la Commission « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 30 avril 2019 ;

CONSIDERANT les dispositifs d'accès à l'offre culturelle et le principe de non rétroactivité des actes juridiques ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que la ville de Liffré exprime depuis de nombreuses années maintenant sa volonté de maintenir une offre culturelle forte et diversifiée, ouverte et accessible au plus grand nombre. Musique, théâtre, marionnettes... jalonnent les spectacles accueillis au centre culturel mais également dans d'autres lieux de la ville et au-delà avec le renforcement des collaborations et partenariats avec Saint Aubin du Cormier, La Bouëxière, Vitré, Fougères...

La programmation de la saison culturelle 2019-2020 est finalisée et la tarification applicable doit être entérinée par le Conseil municipal préalablement à sa mise en œuvre. La diffusion/communication débutera en juin, avec une possibilité de réservation et la billetterie ouvrira officiellement à compter de la journée des associations.

Afin de prendre en compte l'évolution du coût de la vie et les investissements nécessaires (renouvellement/acquisition de matériels pour l'accueil des spectacles) au bon déroulement de la saison culturelle à venir, une révision des tarifs de 2%, arrondi à l'entier pour offrir une lisibilité et une facilité de paiement au public, est proposée sur l'ensemble des catégories.

SPECTACLES CULTURELS

1- SPECTACLES TOUT-PUBLIC // PRIX DES PLACES A L'UNITE

	Plein tarif	1/2 tarif
A	21.00€	10.50€
B	18,00€	9,00€
C	15,00€	7.50€

Le ½ tarif est consenti aux jeunes de – de 25 ans et aux étudiants de + de 25 ans sur présentation d'un justificatif, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et autres minimas sociaux sur présentation d'un justificatif, aux intermittents du spectacle et aux résidents de l'EHPAD de Liffré.

2- SPECTACLES TOUT-PUBLIC // PRIX DES PLACES A L'ABONNEMENT

	T2 -10% Mini	T4 -20% Midi	T6 -30% Maxi
A	19.00€	17,00€	15,00€
B	17,00€	15,00€	13,00€
C	14,00€	12,00€	11,00€

- **T2 : Mini : remise de 10 % sur le prix du billet**

- 2 ou 3 spectacles
- faire le choix au minimum d'1 spectacle à Liffré

- **T4 : Midi : remise de 20 % sur le prix du billet**

- 4 ou 5 spectacles
- faire le choix d'un minimum de 2 spectacles à Liffré

- **T6 : Maxi : remise de 30 % sur le prix du billet**

- 6 spectacles et plus
- faire le choix d'un minimum de 3 spectacles à Liffré

- **Les «Plus» de l'abonnement :**

- choisissez vos spectacles pour toute la saison
- réductions significatives
- Possibilité de s'abonner tout au long de l'année
- L'abonné bénéficie pour lui-même d'une remise de 10 %, 20 % ou 30 % selon son abonnement sur le prix de tous les autres spectacles (sauf ceux hors abonnement) proposés par Vitré, Fougères, Liffré et Saint Aubin du Cormier. (1 seul billet par spectacle).
- Pour son entourage : possibilité d'acheter, à la prise de l'abonnement, 2 places supplémentaires (plein tarif) pour les spectacles choisis.
- Possibilité de réserver dès réception du programme pour les abonnés en cours. Ouverture de la billetterie à la journée des associations

Il est par ailleurs proposé d'accorder le tarif T4 aux :

- Elèves (adultes) des écoles de musique de Liffré Cormier Communauté
- Adhérents des associations culturelles de Liffré et de Liffré Cormier Communauté
- Aux professeurs des écoles de musique de Liffré-Cormier Communauté

Sur présentation d'un justificatif ou de leur carte d'adhérent à l'une de ces structures

3- SPECTACLES JEUNE PUBLIC // PRIX DES PLACES A L'UNITE

	Adultes	Enfants - 18 ans	Groupes
JP	10,00€	7,50€	6,50€

Les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et intermittents du spectacle bénéficient du tarif enfant

4- SPECTACLES JEUNE PUBLIC // PRIX DE L'ABONNEMENT

	Plein tarif	Moins 18 ans / Adhérents
3 spectacles au choix (-10%)	27,00€	20,00€
5 spectacles au choix (-20%)	40,00€	30,00€
Le spectacle supplémentaire (-30%)	7,00€	5,00€

5- WEEK-END DU RIRE

	Plein tarif	1/2 tarif
La tragédie du dossard 512 B	18,00€	9,00€
Frédéric Fromet en trio A	21,00€	10,50€

	Plein tarif	1/2 tarif
Forfait 2 spectacles (-20%)	31,00 €	16,00 €

Forfait : Le forfait donne droit à une réduction de 20% sur les 2 spectacles proposés

6- SPECTACLES SCOLAIRES / CRECHES / ASSISTANTES MATERNELLES

Enfants des crèches et autres types d'accueils	Scolaires de la communauté de communes L2C	Scolaires des autres communes	Accompagnateur
5,00€	5,00 €	6,00€	Gratuit

La gratuité est consentie aux assistantes maternelles venant aux spectacles dans le cadre de leurs fonctions et aux enseignants accompagnant leurs classes

7- PETITES FORMES EXTERIEURES

Spectacles hors les murs comme les ballades, les représentations dans les parcs...

Billets à l'unité :

Tarif unique
7.50€

Dans le cadre d'un forfait :

	Forfait week-end au parc Plein tarif	Forfait week-end au parc - 18 ans
2 spectacles au choix (-10% sur le plein tarif)	13.50 €	10.00 €
3 spectacles au choix (-20% sur le plein tarif)	18.00 €	12.00 €
Le spectacle supplémentaire (-30% sur le plein tarif)	5.25 €	3.50 €

8- TARIF CCAS, CIAS

Le centre communal d'action sociale (au-delà des 10 places gratuites accordées par spectacle) et le centre intercommunal d'action sociale bénéficient du tarif T4 sur tous les spectacles proposés par le centre culturel de Liffré pour l'achat de places en faveur de leurs usagers.

RESEAU CULTUREL DES 4 SAISONS

Le centre culturel de Liffré est associé aux centres culturels de Vitry, Fougères et Saint Aubin du Cormier pour proposer une offre de spectacles plus variée.

Il se nomme « le réseau des 4 saisons ».

Il défend sur ses territoires la diffusion d'un spectacle vivant de qualité, ouvert à toutes les disciplines artistiques et soutient la création sur des temps de résidence.

Les partenariats se basent sur :

- Un système d'abonnement identique dans les 4 villes
- Une vente de tous les spectacles dans chacun des lieux
- La valorisation dans la programmation et l'offre d'abonnement de :
 - 1 spectacle de Saint-Aubin-du-Cormier,
 - 2 spectacles de Fougères
 - 2 spectacles de Vitré.

TARIF SORTIE FAMILIALE

Les spectateurs qui viennent en famille bénéficient d'un tarif particulier :

- Les parents paient chacun leur place
- Le premier enfant bénéficie du 1/2 tarif
- Les enfants suivants (- 18 ans) sont invités
- Les familles monoparentales bénéficient de ce dispositif

TARIF DECOUVERTE

Sur présentation du coupon de réduction apposé sur les sets de table mis à disposition des restaurants et associations locales proposant des repas, il sera consenti un tarif « découverte » équivalent à une remise de 10% sur le prix du billet. Chaque coupon donne droit à une seule réduction :

	Remise de 10%
A	19,00€
B	17,00€
C	14,00€

TARIF GROUPES

Ce tarif est valable sur tous les spectacles :

- L'achat d'un minimum de 10 billets pour un même spectacle dans les catégories A, B ou C donne le droit à une remise de 20% du prix du billet (tarif T4)
- L'achat de 10 billets ou plus pour un même spectacle JP donne le droit à un tarif fixe de 6,50€ par billet
- Les centres de loisirs extérieurs à Liffré et centres d'accueil d'enfants bénéficient du tarif groupe à 6,50€ sur les spectacles en tarif JP

CARNETS LOISIRS A destination des jeunes liffréens de 11 à 20 ans

6.00 € par ticket

Valable sur l'ensemble des spectacles de la saison, sauf spectacles hors abonnement, sur présentation de la carte loisirs lors de l'achat de billets.

COMITES D'ENTREPRISES DE LIFFRE ET DES COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

Les adhérents des comités des entreprises et établissements publics dont le siège social est sur Liffré ou sur les communes de Liffré-Cormier Communauté bénéficient du tarif abonnement T6 (30% de remise sur le prix du billet) sur les spectacles de la saison en catégorie A, B ou C.

En contrepartie, ils font bénéficier les activités et spectacles du centre culturel d'une communication vers leurs adhérents.

	Prix du billet CE
A	15,00€
B	13,00€
C	11,00€

GRATUITES

Les élus du conseil municipal de Liffré bénéficient d'une gratuité sur les spectacles en tarif B et C sur réservation et dans la limite des places disponibles.

Le CCAS de Liffré bénéficie d'un quota de 10 invitations pour chaque spectacle du centre culturel, en dehors des spectacles jeune public. Ce quota peut être de 5 invitations pour les spectacles de jauge réduite.

L'ALSH de Liffré bénéficie de la gratuité sur les spectacles JP pour tous les enfants qui le fréquentent

Les accompagnateurs des résidents de l'EHPAD de Liffré bénéficient de la gratuité dans le cadre de leur bénévolat ou de leur mission professionnelle.

Des invitations aux spectacles de saison sont accordées aux :

- Couples mariés à Liffré – invitation pour ces 2 personnes uniquement, à tous les spectacles pendant 1 an, à compter de la date du mariage
- Gagnants du « quizz culture » inséré dans le journal municipal « le Liffréen Magazine » chaque mois, dans la limite de 5 gagnants par quizz, soit 5 X 2 places
- Gagnants de jeux concours proposés ponctuellement sur les réseaux sociaux, notamment l'Infolettre et Facebook, par le service culturel dans la limite de 5 gagnants par jeu, soit 5 X 2 places
- Radios partenaires dans la limite de 5 X 2 places par radio et par spectacle
- Aux deux supermarchés de Liffré (Supe U et Intermarché) en contrepartie d'un espace privilégié pour la promotion de nos spectacles, à l'entrée des magasins, leurs pages Facebook officielles et les annonces audio vidéo diffusées en magasin
- D'autres partenaires ponctuels en fonction des opportunités

VENTES RESEAU FRANCE BILLET (FNAC)

Les adhérents de la FNAC bénéficient du tarif T4 du centre culturel sur présentation de leur carte.

En contrepartie, la FNAC fait bénéficier le centre culturel d'une communication importante sur tous les spectacles de Liffré mis en vente dans son réseau.

CHEQUES CULTURE

Tous les billets de spectacles peuvent être payés en chèques culture du groupe « chèques déjeuner ».

AUTRES CARTES

Les détenteurs des cartes du COS et CEZAM Ille-et-Vilaine bénéficient du tarif CE – remise de 30% - du centre culturel sur présentation de leur carte, sur les spectacles en catégorie A, B ou C.

En contrepartie, l'association (regroupement de comités d'entreprises du département) fait bénéficier le centre culturel d'une communication vers ses adhérents.

PARTENARIAT CARTE OTHEATRO / CULTURE IN THE CITY

Le service culturel de Liffré est partenaire du site internet OTHEATRO / CULTURE IN THE CITY qui propose des « cartes spectacles » valables dans plusieurs lieux de Bretagne et du Grand Ouest. Il est mis à disposition d'OTHEATRO/ CULTURE IN THE CITY un quota de 4 places sur une sélection de spectacles déterminés par Liffré – spectacles « découverte » - que nous souhaitons valoriser.

En contrepartie, OTHEATRO/ CULTURE IN THE CITY s'engage à :

- faire bénéficier le service culturel d'une communication vers ses adhérents et offrir une visibilité de notre programmation sur son site
- Reverser à la ville 5€ par spectacle vendu sur le site

PARTENARIAT AVIGNON FESTIVAL & COMPAGNIES

Le partenariat est conclu pour 1 an selon les modalités suivantes :

- Annonce le partenariat sur le site de la ville en apposant le logo d'AF&C avec une redirection vers le site WEB www.avignonleoff.com ainsi que sur le programme (papier et numérique)
- Accorder une réduction – TARIF T2 – à tous les titulaires de la carte d'abonnement OFF 2019 lors de la saison 2019-2020
- Afficher les documents promotionnels du festival OFF d'Avignon

En échange, Avignon Festival & Compagnies s'engage à :

- Transmettre le fichier des spectateurs titulaires de la carte d'abonnement public OFF domiciliés en Bretagne
- D'annoncer le partenariat sur le site www.avignonleoff.com en apposant le nom du partenaire
- D'offrir une redirection vers le site web de la ville

TARIF DES REPAS POUR LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES ET LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Dans le cadre de la programmation culturelle, des repas peuvent être ponctuellement organisés et un banquet populaire est proposé pour l'animation de la soirée du 14 juillet.

Le prix des repas sont fixés à :

- 14.00€ pour les adultes
- 7.00€ pour les enfants de moins de 10 ans

En complément des repas, des prestations annexes peuvent être proposées. Leurs tarifs sont les suivants :

- 2,50 € pour les galettes saucisse
- 1,00 € pour les confiseries. Par exemple : barbe à papa, Popcorn ou autres friandises
- 8.00 € la pizza (ou une autre proposition culinaire du collectif A4) + dessert dans le cadre de la proposition artistique « la grande distribution »

Tarifs valables à compter du 1^{er} juin 2019

Les prestations de repas et annexes ne sont en aucun cas remboursables

TARIF DE LA BUVETTE DES SPECTACLES, DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES ET DES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Une buvette peut être ouverte les soirs de spectacles et lors des manifestations organisées par la municipalité.

Le prix des consommations est fixé à :

- 2.00 € pour les boissons alcoolisées
- 1.00 € pour les boissons sans alcool

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la tarification telle que proposée pour la saison culturelle 2019-2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne application de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés</u> : Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs</u> : Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : Merlene DESILES

N° DCM2019.100

ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES TARIFS POUR L'ANNÉE 2019/2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU l'avis de la Commission « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 14 mai 2019

CONSIDÉRANT les dispositifs d'accès aux activités de sport et de loisirs pour une pratique régulière et encadrée ;

Madame Véronique BOURCIER, adjointe en charge au sport, rappelle à l'assemblée communale que les éducateurs sportifs transférés à Liffré-Cormier Communauté en 2015 avec le transfert de la piscine, proposent de façon secondaire à leur activité principale auprès de la piscine différentes activités auprès du public jeunes enfants et seniors.

La poursuite de ces activités est proposée pour l'année scolaire à venir, avec une évolution tarifaire de 2% pour prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement.

Les inscriptions débutent à partir du 1^{er} juin 2019, l'application des tarifs proposés sera par conséquent effective à compter de cette même date.

I - ACTIVITE DOUCE

L'activité douce permet aux séniors de garder un bon niveau de capacités physiques par la mise en place d'exercices adaptés.

L'inscription est faite à l'année avec un forfait de 30 séances d'une heure, avec 20 personnes par cours.

Les séances sont proposées le mardi matin ; ce jour pourra être changé en fonction des plannings et un second cours sera mis en place en fonction du nombre d'inscrits. La possibilité de s'inscrire en cours d'année est offerte, avec un tarif calculé au prorata du nombre de séances restantes.

Effectif des cours :

- 20 adultes au maximum pourront s'inscrire par créneau.
- Un créneau ne pourra être ouvert à moins de 16 inscriptions.

Tarifs

- Habitants de Liffré : 107.60 €
- Communes extérieures : 119.40 €

Remboursement :

En cas de cours non effectués, le remboursement est effectué sur demande des intéressés dans les situations suivantes :

- Des séances non effectuées, pour un changement de situation (déménagement, mutation professionnelle, changement de travail, reprise de travail) sur présentation d'un justificatif
- Pour raison médicale au-delà de 3 mois d'interruption consécutifs : remboursement de la moitié des cours non effectués sur présentation d'un certificat médical.

II – ACTIVITE MINI-SPORTS

Pour les enfants de 2 à 5 ans, l'activité mini-sports (qui intègre des séances aquatiques) a pour objectifs de développer les capacités motrices des jeunes enfants, de solliciter les sens pour favoriser l'autonomie et de faciliter l'épanouissement des possibilités physiques de l'enfants.

Effectif des cours :

- 10 enfants au maximum pourront s'inscrire par créneau.
- Un créneau de tranche d'âge ne pourra être ouvert à moins de 8 inscriptions.

Paiement :

Le paiement des cours sera à effectuer à la caisse de la piscine par chèque, espèces, carte bancaire, chèques vacances.

Tarifs :

Les tarifs des cours sont basés sur un forfait de 30 séances annuelles. La possibilité de s'inscrire en cours d'année, est offerte et le tarif est calculé au prorata du nombre de séances restantes. Six séances de découverte des activités aquatiques sont incluses dans le forfait annuel selon la base suivante : 2.40€/séance soit 14.40€.

- Séance de 45 minutes :
 - Habitants de Liffré : (118.20+14.40) 132.60 €
 - Communes extérieures : (135.10 + 14.40) 149.50 €

Remboursement :

En cas de cours non effectués, le remboursement est effectué sur demande des intéressés dans les situations suivantes :

- Des séances non effectuées, en dessous des 30 séances annuelles
- Des séances non effectuées, pour un changement de situation d'un des parents (déménagement, mutation professionnelle, changement de travail, reprise de travail) sur présentation d'un justificatif.
- Pour raison médicale au-delà de 3 mois d'interruption consécutifs : remboursement de la moitié des cours non effectués sur présentation d'un certificat médical.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification 2019/2020 telle que proposée pour les activités sportives municipales.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, **le vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.101

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2311-7 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 ;

VU la délibération 04.028 en date du 12 février 2004 relative à l'octroi de subventions à l'occasion d'anniversaire d'associations ;

VU la délibération 16.243 en date du 13 décembre 2016 relative aux conventions de partenariat entre la Commune et les associations d'anciens combattants UNC et FNACA ;

VU la délibération 17.151 du 6 juillet 2017 relative à la convention de partenariat avec l'Union Sportive Liffréenne ;

VU les délibérations n°18.176, 18.177, 18.178 et 18.179 en date du 5 juillet relatives aux conventions d'objectifs avec les associations Budo 35 (karaté), Club Cycliste de Liffré, Club alpin de Liffré et Judo club ;

VU l'avis de la Commission « Sport et vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 26 mars 2019 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 07 et 14 mai 2019 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Madame Véronique BOURCIER, adjointe en charge des associations, informe l'assemblée communale que dans la continuité du vote du budget primitif 2019 intervenu lors de la dernière séance de Conseil municipal du 05 avril, il est aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'octroi de subventions auprès de différentes associations au titre de l'exercice budgétaire 2019.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Proposition
Association sportive du Collège Martin Luther King	504,00 €
Association sportive du Collège St Michel	350,00 €
Boxe Club Liffréen	500,00 €
Club Alpin Liffréen	1 279,35 €
Club Cycliste de Liffré	5 311,22 €
Judo Club	3 422,06 €
Karaté – Budo 35	6 322,00 €
L'Echiquier du Pays de Liffré	1 000,00 €
Les Archers de Liffré	1 750,00 €
Les Pêcheurs Liffréens	320,00 €
Union Sportive Liffréenne	99 526,90 €
Sous Total	120 285,53 €

SUBVENTION ANNIVERSAIRE ASSOCIATIONS SPORTIVES	Proposition
Club Cycliste de Liffré	726,00 €
Sous Total	726,00 €

SUBVENTION LOCATION EQUIPEMENTS ASSOCIATIONS SPORTIVES	Proposition
Union Sportive Liffréenne (année scolaire 2018-2019)	6 881,01 €
Sous Total	6 881,01 €

FRAIS DE DEPLACEMENT * ASSOCIATIONS SPORTIVES	Proposition
U.S.L. Basket	1 262,94 €
U.S.L. Foot Gaélique	1 989,58 €
U.S.L. Gym/Trampo	522,88 €
U.S.L. Natation	350,48 €
U.S.L. Handball	1 423,52 €
U.S.L. Athlétisme	646,94 €
Boxe Club Liffréen	656,64 €
Club Cycliste Liffréen section V.T.T.	2 180,16 €
Club Cycliste Liffréen section Route	2 972,48 €
L'Echiquier du Pays de Liffré	1 095,18 €
Les Archers de Liffré	1 253,88 €
Karaté - Budo 35	1 201,60 €
Sous Total	15 556,28 €

*Aide aux frais de déplacement sur les compétitions hors département

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	Proposition
ACCA	260,00 €
Amicale Laïque	500,00 €
Association des familles du Pays de Liffré	3 600,00 €
Cante Navajo's Country	200,00 €
Curieux de nature	400,00 €
Danse Passion	1 200,00 €
Liffab	300,00 €
Liffré Poker Club	200,00 €
Ludothèque « La Toupie »	700,00 €
Modèle Club Liffréen	200,00 €
Nature et Randonnée Liffré	440,00 €
Sous Total	8 000,00 €

SUBVENTION ANNIVERSAIRE ASSOCIATIONS DE LOISIRS	Proposition
Nature et Randonnée	255,00 €
Sous Total	255,00 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIONS DE LOISIRS	Proposition
Liffab	600,00 €
Sous Total	600,00 €

SUBVENTION LOCATION EQUIPEMENTS ASSOCIATIONS DE LOISIRS	Proposition
Amicale Laïque	600,00 €
Sous Total	600,00 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Proposition
Association Européenne de Liffré Cormier	350,00 €
Comité de Jumelage	3 050,00 €
Echo de la Forêt	800,00 €
Gallo Tonic	2 400,00 €
La Boîte à couleurs	1 200,00 €
Stand N'Rock	1 500,00 €
Les Nez Rouges	200,00 €
Sous Total	9 500,00 €

SUBVENTION ANNIVERSAIRE ASSOCIATIONS CULTURELLES	Proposition
Gallo Tonic	261,00 €
Sous Total	261,00 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIONS CULTURELLES	Proposition
Stand N'Rock	339,00 €
Sous Total	339,00 €

ASSOCIATIONS SOCIALES	Proposition
Amis de la Santé	200,00 €
Donneurs de sang bénévoles du canton	580,00 €
Le Club de l'Amitié	2 400,00 €
Les amis du Kanata	250,00 €
Liffré Piéla	7 960,00 €
Main dans la Main	560,00 €
Mouvement Vie Libre	200,00 €
Sous Total	12 150 €

SUBVENTION LOCATION EQUIPEMENTS ASSOCIATIONS SOCIALES	Proposition
Resto du Coeur	5 622,02 €
Sous Total	5 622,02 €

ASSOCIATIONS DIVERSES	Proposition
Les 4 Pattes du Pays de Liffré	200,00 €
FNACA	332,00 €
U.N.C.	743,00 €
Collectif PAIPSE	90€
FSE Collège Martin Luther King	1 200€
Sous Total	2 565,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Proposition
Ligue contre le cancer	100,00 €
Prévention Routière	300,00 €
40 M3	2 000,00 €
Sous Total	2 400,00 €

Soit un montant global de **185 740,84 €** toutes subventions confondues.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Madame Rozenn PIEL et Monsieur Jacques BELLONCLE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions auprès des différentes associations au titre de l'exercice budgétaire 2019, telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.102

AVIS SUR L'INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – ENREGISTREMENT – EXPLOITATION D'UNE DÉCHETTERIE – RUE FRANCOIS ARAGO - LIFFRÉ

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles R.512-46-3 et R.512-46-4 et R.512-46-11 ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, transition énergétique, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurités publique et accessibilité » réunie le 9 avril 2019 ;

VU le permis de construire n°03515218U0111 en date du 2 avril 2019 ;

CONSIDERANT que par arrêté en date du 1^{er} avril 2019, Madame la Préfète a prescrit une consultation du public sur le projet du SMICTOM des FORÊTS soumis à enregistrement au titre des ICPE, concernant l'exploitation d'une déchetterie, rue François Arago à Liffré ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que le projet du SMICTOM des Forêts relatif à l'exploitation d'une déchetterie à Liffré fait l'objet d'une consultation du public. Cette consultation doit se dérouler durant quatre semaines, du 25 avril 2019 au 29 mai 2019 inclus. Le public peut prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie ou sur le site internet de la préfecture, formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet et déposer toute correspondance relative à ce dossier, ou adresser ses observations à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Le dossier présenté par le SMICTOM des Forêts précise que le site actuel de Liffré ne peut pas répondre aux enjeux des futures déchetteries (diversification des flux triés, augmentation des quantités stockées pour

optimiser la logistique aval, etc..). Dans l'objectif du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » visant des actions ambitieuses de valorisation et de réduction des déchets, le SMICTOM a engagé plusieurs projets dont la réhabilitation de la déchetterie située sur la commune de Liffré. Cette déchetterie a pour objectif d'obtenir la labellisation ADEME. Compte-tenu des activités projetées et des volumes prévus de déchets réceptionnés sur site, cette exploitation relèvera du régime de l'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le projet doit être réalisé sur les parcelles situées rue François Arago à Liffré et cadastrées section AX n°51 et 103 d'une surface de 10 168 m² selon le dossier. L'emprise de la déchetterie correspondant à la surface totale imperméabilisée est de 9 463 m² sur ces parcelles. Le site projeté est celui d'implantation de l'actuelle déchetterie de la ville.

Au regard de la demande présentée par le SMICTOM, l'objectif de la déchetterie sera de :

- Développer au moins 15 nouvelles filières de valorisation ;
- Augmenter les quantités stockées pour optimiser la logistique aval ;
- Obtenir la labellisation ADEME de niveau 3 ;
- Augmenter le taux de valorisation globale.

Elle participera ainsi à une démarche globale, de réhabilitation de 6 déchetteries et de création d'un centre de préparation des matières, avec comme objectif de trier à la source plus de 30 nouveaux flux. Le site permettra la réception des types de déchets suivants :

- Déchets non dangereux (Cartons, métaux ferreux et non ferreux, plastiques durs, encombrants, incinérables, PAM, plâtre, déchets verts, matelas, huisseries, pneus, bois A et B, moyen ligneux et gros ligneux, tontes, béton, inertes, terre végétal, ardoises, DEEE non dangereux, huiles végétales, papiers, journaux, plastiques souples, polystyrène, textile) ;
- Déchets dangereux et DEEE (DEEE dangereux, huiles minérales ; déchets dangereux spéciaux).

Les déchets réceptionnés proviendront des particuliers et des professionnels des communes appartenant au SMICTOM des Forêts, dans la limite du flux journalier accepté.

Pendant la phase de travaux, les usagers de l'actuelle déchetterie seront réorientés vers les déchetteries de St Aubin d'Aubigné et de la Bouëxière.

Le dossier déposé et figurant en annexe de la note de présentation adressée aux élus détaille les mesures palliatives proposées concernant les atteintes à l'environnement du projet.

Le Conseil municipal dispose d'un délai maximal de quinze jours à compter de la clôture de l'enquête pour se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Monsieur Ronan SALAÜN n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet présenté par le SMICTOM des FORÊTS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.103

VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AT n°26p et B n°384 AU PROFIT D'EUROPEAN HOMES

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le permis de construire n°03515217U0056 en date du 28 décembre 2017 et les permis d'aménager n°03515218U0004 et n°03515218U0005 en date du 24 mai 2018 ;

VU l'avis de la Commission « urbanisme, transition énergétique, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurité publique et accessibilité » réunie le 26 février 2019 ;

VU l'avis de la Direction immobilière de l'Etat en date du 23 avril 2019 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Quinte, qui prévoit la réalisation de 414 logements, la présence de zones humides a été découverte sur plusieurs secteurs de l'opération, (sans que celles-ci n'aient été identifiées en 2016 lors de l'inventaire communal des zones humides, annexé au PLU de la ville)

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que conformément à la règlementations « éviter, réduire, compenser », et aux prescriptions du service Eau et Biodiversité de la DDTM d'Ille et Vilaine, le dossier loi sur l'eau et le complément du dossier loi sur l'eau proposent différentes compensations en matière de zones humides :

- Certaines compensations seront réalisées sur l'emprise du projet lui-même avec l'aménagement d'une coulée verte au sein du projet.

- D'autres compensations sont réalisées, à la charge de l'aménageur, en dehors du périmètre de l'opération sur des parcelles appartenant actuellement à la ville.

Ainsi, il est tout d'abord proposé de céder la parcelle cadastrée section B n°384 sise au lieu-dit La Pâtur, d'une surface d'environ 5 908m², afin que soit recréé 500 m² environ de zones humides riveraines, d'intérêt écologique élevé (biodiversité notamment). Pour maintenir la possibilité de stationnement sur ce site, le parking sera recréé sur la parcelle nord, hors zone humide, et un cheminement sera créé pour permettre de rejoindre le sentier piéton existant en bordure de l'étang. Le chemin d'accès à l'actuel parking sera maintenu, pour faciliter la desserte.

Par ailleurs, il est également proposé de céder une partie de la parcelle cadastrée section AT n°26 pour partie, sise au lieudit La Croisette, pour une surface d'environ 8 549 m². Le projet prévoit de terrasser la partie amont de la parcelle pour ramener le terrain naturel au niveau de la zone humide, et de connecter un fossé existant sur cette parcelle.

La cession de ces parcelles B n°384 et AT n°26p est proposée au prix de 0.60 € le mètre carré, frais annexes (notaire, géomètre, ...) à la charge de l'acquéreur.

Il convient de préciser que suite à la réalisation des travaux, les parcelles seront cédées à la Ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession des parcelles cadastrées section B n°384, d'une surface d'environ 5 908m², et AT n°26 pour partie, d'une surface d'environ 8 549 m², au profit d'European Homes, ou toute autre société constituée à cet effet ;
- **FIXE** le prix de cession à 0,60 € le mètre carré ;
- **DIT** que les frais annexes (géomètre, notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte de vente, et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.104

TRAVAUX SUR LE SECTEUR DES BROUILLARDS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU L'AGENCE DE L'EAU

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le porté à connaissance adressé aux services de la DDTM en date du 27 Octobre 2017 ;

VU l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées ;

CONSIDERANT l'adéquation entre l'opération à venir sur le secteur des Brouillards et l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des réseaux et de l'assainissement, rappelle à l'assemblée communale que l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'adresse aux actions qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Les objectifs sont de :

- Mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration des habitats des espèces cibles ;
- Permettre de préserver et de restaurer les écosystèmes liés aux milieux aquatiques et humides et leur fonctionnement.

Plusieurs aménagements sont prévus aux abords de la zone humide des Brouillards, au Sud de la zone urbaine de Liffré : la construction d'un Lycée et aménagements de cheminements piétons pour le desservir ainsi que la réalisation de 5 lots d'habitation.

Au total, ces opérations vont générer une incidence globale d'environ 0,55 ha sur les zones humides (notamment identifiée dans l'emprise du Lycée, d'une surface de 4700 m²). Conformément aux engagements pris dans le cadre du Dossier Loi sur l'eau (art. R 214-1 du Code de l'Environnement) une opération de renaturation de la zone humide des Brouillards est prévue afin de compenser ces incidences.

Les aménagements ainsi prévus en compensation sont les suivants :

- La création de 4600 m² de zones humides au sein du projet, par des travaux de décaissement. Les terrassements vont permettre d'abaisser suffisamment le terrain naturel pour permettre le développement d'une flore hygrophile.
- La reprise du bassin d'orage Nord situé au sein de la zone humide (adoucissement des berges pour une meilleure insertion dans le site).
- La renaturation complète du ruisseau et de son affluent pour lui redonner un aspect « naturel », et permettre la rehausse du fond de ruisseau, et donc de la nappe d'accompagnement. Au total, 450 ml de cours d'eau vont être renaturés ou faire l'objet d'une diversification.
- L'amélioration du fonctionnement hydraulique de plus d'un hectare de zone humide riveraine, accompagnant le ruisseau. La réhausse de la nappe du ruisseau permettra d'améliorer l'alimentation hydraulique souterraine de cette zone humide, et donc d'en améliorer le potentiel écologique (diversification certaine de la végétation hygrophile).
- La diversification des habitats naturels présents, par des plantations d'essences locales (bosquets et espèces hygrophiles).
- La facilitation de l'entretien par mise en place d'éco pâturage.

Dans ce cadre, et pour cette opération, le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	
Terrassement et eaux pluviales	140 993,10	Région <i>Dans le cadre du projet du lycée</i>	132 146,10
Espaces verts et mobiliers	56 023,40	Agence de l'eau	48 771,10
Mise en pâture	29 130,00	Autofinancement	45 229,30
TOTAL HT	226 146,50	TOTAL	226 146,50

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, selon le plan de financement défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAIËR. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAIËR (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.105

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYMEVAL - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16 ;

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe 1102015-991 du 7 août 2015 et notamment l'article 64 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2018-12-26-001 du 26 décembre 2018 portant statuts en vigueur de Liffré Cormier Communauté ;

VU la délibération 18.168 de Liffré Cormier Communauté en date du 17 Décembre 2018 ;

VU la délibération 2019.63 du 12 Mars 2019 portant sur le transfert obligatoire de la compétence « eau » à Liffré Cormier Communauté au 1er Janvier 2020 et sur le choix du scénario d'organisation de la compétence ;

VU la délibération du SYMEVAL concernant la modification des statuts du SYMEVAL : Extension de sa compétence et transformation en syndicat mixte à la carte du 27 Mars 2019 ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, Transition énergétique, Habitat, Commerce, Voirie, Chemins forestiers, Réseaux, Assainissement, Bâtiments, Sécurité publique, Accessibilité » réunie le 23 avril 2019 ;

Monsieur Alain CLÉRY, adjoint en charge des réseaux et de l'assainissement, informe l'assemblée communale que le comité syndical du SYMEVAL a délibéré afin d'étendre ces compétences, de manière obligatoire, pour ses membres en ce qui concerne l'intégralité de la compétence production d'eau potable

et, de manière optionnelle, en ce qui concerne la distribution d'eau potable, ce qui aura pour effet de transformer le SYMEVAL en syndicat mixte à la carte.

Le SYMEVAL n'exercera ces nouvelles compétences qui lui auront été transférées qu'à compter du 1er septembre 2019.

L'orientation retenue pour le scénario d'organisation de l'eau potable du 1^{er} Septembre 2019 au 1^{er} Janvier 2020 consisterait à :

- Pour la compétence en matière de production d'eau potable, à la transférer à un syndicat mixte, soit le SYMEVAL ;
- Pour la compétence en matière de distribution d'eau potable, à la gérer par la ville de LIFFRE comme actuellement avant transfert à Liffré Cormier Communauté au 1^{er} Janvier 2020.

L'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après transfert à Liffré-Cormier Communauté au 1er Janvier 2020, l'orientation retenue pour le scénario d'organisation de l'eau potable consisterait à :

- Pour la compétence en matière de production d'eau potable, à transférer la compétence à un syndicat mixte, soit le SYMEVAL et cela sur l'ensemble des communes de Liffré-Cormier Communauté et notamment sur les 5 communes (Saint Aubin du Cormier, Ercé près de Liffré, Gosné, Mezières sur Couesnon et Chasné)
- Pour la compétence en matière de distribution d'eau potable à la gérer à l'échelle communautaire, solution qui permet d'avoir une maîtrise locale de la gestion des réseaux et des relations avec les abonnés, en particulier la fixation du prix et de la politique tarifaire (tranches selon consommation en particulier), ainsi que d'étoffer l'ingénierie des services communautaires dans l'intérêt des communes membres et de la qualité des services proposés à la population.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence production d'eau au SYMEVAL au 1^{er} Septembre 2019 ;
- **APPROUVE** le maintien de la compétence distribution d'eau à l'échelle communale du 1^{er} Septembre 2019 au 31 décembre 2019 puis à partir du 1^{er} Janvier 2020 le transfert à Liffré-Cormier Communauté.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, **le vingt-et-un mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 15 mai 2019	<u>20 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Nicolas RUBERTI, Ronan SALAÛN et Mesdames Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Lydia MERET, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 27 mai 2019	<u>9 excusés :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Pierre-Jean DESBORDES et Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Sandra CRETE, Awena KERLOCH et Anne-Laure OULED-SGHAÏER. <u>8 pouvoirs :</u> Messieurs Yannick BILLIOUX (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Maryvonne THESSIER), Pierre-Jean DESBORDES (qui a donné pouvoir à Véronique BOURCIER) Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN) et Mesdames Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Sandra CRETE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ).
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	<u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES

N° DCM2019.106

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

VU le Code général des impôts et plus particulièrement l'article 1609 nonies C ;

VU les statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU s le régime de fiscalité professionnelle unique de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 4 mars 2019 ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources humaines, Mutualisation » réunie le 2 mai 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir les équilibres budgétaires des communes et de l'EPCI via les attributions de compensation ;

Madame Claire BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que conformément aux dispositions du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « *le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* ».

La dernière réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, auprès de laquelle M. Le Maire représente la Commune, s'est déroulée le 4 mars 2019 et avait pour objet l'examen des points suivants :

- Le transfert de la compétence en matière extrascolaire : gestion du mercredi ;

- La réévaluation des participations financières des communes dans le cadre du service commun RH au titre de l'année 2018,
- La réévaluation des participations financières des communes dans le cadre du service commun en charge de l'instruction des dossiers vis-à-vis du droit des sols, « ADS ».

Les conclusions de cette réunion sont retracées dans un rapport, transmis en annexe à la présente note et diffusé auprès des communes pour approbation par délibération des conseils municipaux.

Suivant les conclusions de ce rapport, les attributions de compensations proposées pour l'année 2019, suite à l'approbation de ce rapport de CLECT, sont les suivantes :

	Montant des AC actuelles (suite CLECT 14 /11/2018)	Transfert de compétence en matière extrascolaire : gestion du mercredi aux communes		Service commun RH - actualisation du coût réel 2018	Service commun ADS - actualisation du coût réel 2018	Service commun ADS - régularisation du coût réel 2016	Montant des AC modifiées
		de septembre à décembre 2018	Transfert de charges annuel				
La Bouëxière	329 370,13 €				188,25 €	1 139,12 €	330 697,50 €
Chasné sur Illet	97 388,85 €				-66,17 €	608,44 €	97 931,12 €
Dourdain	40 664,65 €				135,82 €	310,98 €	41 111,45 €
Ercé près Liffré	78 278,03 €				1 487,06 €	601,67 €	80 366,76 €
Gosné	72 504,04 €	6 494,86 €	17 165,00 €		-194,20 €	1 153,05 €	97 122,75 €
Mézières sur Couesnon	33 041,94 €	9 040,10 €	23 891,68 €		785,34 €	537,99 €	67 297,05 €
Livré sur Changeon	-533,59 €	6 994,23 €	18 484,74 €		-508,81 €	772,47 €	25 209,04 €
Liffré	2 235 940,62 €			9 965,55 €	-14 144,78 €	4 306,36 €	2 236 067,75 €
Saint Aubin du Cormier	387 872,41 €	8 769,97 €	23 177,78 €		-1 362,47 €	2 290,72 €	420 748,41 €
TOTAL	3 274 527,08 €	31 299,16 €	82 719,20 €	9 965,55 €	-13 679,96 €	11 720,80 €	3 396 551,83 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 4 mars 2019 et la révision par fixation libre de l'attribution de compensation pour LIFFRE, tel que détaillé dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ